

# Informations 2011-2012

Nom(s) et prénom(s) du(es) cavalier(s) : .....

.....

.....

.....

Responsable légal : .....

## • PORT DU CASQUE :

Le port du casque est obligatoire pour out le monde et en toutes circonstances. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384. Le centre dégage toute responsabilité en cas de non respect de cette obligation.

## • FORFAIT :

Le forfait est payable en début de trimestre, il est possible de remettre 3 chèques en règlement. Chaque chèque sera tiré en début de mois. Les clients ayant acheté un forfait ne peuvent obtenir le remboursement du solde du forfait en cas de désistement de leur part et ce, quelque soit la cause de ce désistement, qu'elle soit médicale ou professionnelle. En cas d'absence, le cavalier peut rattraper sa leçon dans une autre reprise de même niveau d'équitation dans la semaine suivant son absence. **Le cavalier doit alors avertir son absence 24h à l'avance, faute de quoi la leçon sera considérée comme prise et aucun rattrapage possible.**

## • GARDE DES ENFANTS :

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise, durant le temps de préparation de l'équidé soit 1/2 heure avant le cours et au retour à l'écurie, soit 1/4 d'heure après la reprise. En dehors de ces heures de reprise, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal.

## • ASSURANCE :

Une assurance responsabilité civile est souscrite par le club mais le cavalier doit être OBLIGATOIREMENT détenteur de la licence d'équitation de l'année qui pourra être délivrée sur place. Pour les baby poney et cours de 4-6 ans, possibilité de fournir une attestation d'assurance extra scolaire (joindre la photocopie).

Date et signature accompagnées de la mention lu et approuvé.

